

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02.046

**Tarifs 2014 : mise en
place de colonnes
enterrées pour la
collecte des déchets
ménagers**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2014**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014**DELIBERATION
N° 2014.02.046**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****TARIFS 2014 : MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES
DECHETS MENAGERS**

Par délibération n° 239 du 28 juin 2007 modifiée, le conseil communautaire a approuvé la répartition du financement pour la mise en place de colonnes enterrées en habitat vertical pour la collecte des déchets ménagers, dans le cadre du tri sélectif.

Il convient pour l'année 2014, de fixer une tarification fondée sur les prix du marché de 2012 attribué à Plastic Omnium. Le tableau par élément s'établit comme suit :

	Préforme béton	Colonne OM (5m³)	Colonne TRI (5m³)	Colonne VERRE (4m³)
Prix du marché 2012 HT	1 629,00 €	4 460,00 €	3 850,00 €	4 100,00 €
Prix du marché 2012 TTC	1 948,28 €	5 334,16 €	4 604,60 €	4 903,60 €
Tarif 2014 proposé HT	1 628,35 €	4 458,22 €	3 848,46 €	4 098,36 €

N.B. : si certaines options spécifiques (liste évolutive selon les besoins) sont retenues sur certains sites, leur prise en compte dans le financement sera réalisée au prix du marché en cours.

Ces tarifs seront actualisés après chaque révision de prix effectuée annuellement sur le marché à compter du 1^{er} janvier 2014.

Chaque tarif délibéré reste valable jusqu'à la date de délibération suivante, même si la révision de prix du marché intervient avant. La date prise en compte pour les calculs de participation d'un chantier donné sera la date contractuelle de livraison des conteneurs.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 28 janvier 2014,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 4 février 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs 2014 pour la répartition du financement des colonnes enterrées dans le cadre du tri sélectif en habitat vertical.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 février 2014	<u>Affiché le :</u> 25 février 2014